

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01318 Numéro SIREN : 822 368 379 Nom ou dénomination : PUB SERVON
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt 4602

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 500,00		14 500,00	14 500,00
Fonds commercial (1)	68 000,00		68 000,00	68 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	56 420,04	39 275,70	17 144,34	9 614,86
Autres immobilisations corporelles	1 029 783,06	464 190,47	565 592,59	650 323,25
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 063,87		17 063,87	16 675,15
TOTAL (I)	1 185 766,97	503 466,17	682 300,80	759 113,26
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	18 579,68		18 579,68	21 978,00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	19 326,26		19 326,26	9 778,35
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	58 037,36		58 037,36	
Personnel et comptes rattachés (3)	1 022,34		1 022,34	
Créances fiscales et sociales (3)	19 869,80		19 869,80	32 375,57
Fournisseurs débiteurs	8 359,50		8 359,50	2 069,13
Groupe et associés (3)	688,89		688,89	
Débiteurs divers (3)	90 637,19		90 637,19	30 834,46
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	157 996,42		157 996,42	417 331,32
Charges constatées d'avance (3)	26 050,00		26 050,00	57 017,67
TOTAL (II)	400 567,44		400 567,44	571 384,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	1 586 334,41	503 466,17	1 082 868,24	1 330 497,76
(1) Dont droit au bail	68 000,00			68 000,00
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Fait à Servon, le 21 juin 2023
 certifié conforme à l'original.

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 200 000,00)	200 000,00	200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-118 673,61	-119 758,47
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	21 955,36	1 084,86
SITUATION NETTE	103 281,75	81 326,39
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	103 281,75	81 326,39
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	545 320,18	789 667,70
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	30 699,67	101 144,15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	158 985,34	161 537,99
Fournisseurs, factures non parvenues	41 142,02	18 518,00
Dettes fiscales et sociales	200 534,97	178 303,53
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	2 904,31	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	979 586,49	1 249 171,37
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 082 868,24	1 330 497,76
(1) Dont à plus d'un an	274 258,00	544 880,00
(1) Dont à moins d'un an	705 328,49	704 291,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 500,00		14 500,00	14 500,00
20500000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	14 500,00		14 500,00	14 500,00
Fonds commercial (1)	68 000,00		68 000,00	68 000,00
20600000 DROIT AU BAIL	68 000,00		68 000,00	68 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	56 420,04	39 275,70	17 144,34	9 614,86
21540000 MATÉRIEL DIVERS	1 704,75		1 704,75	1 704,75
21540001 MATERIEL CUISINE	54 715,29		54 715,29	42 443,49
28154000 AMORT MATÉRIEL INDUSTRIEL		471,38	-471,38	-130,43
28154001 AMORT MATERIEL CUISINE		38 804,32	-38 804,32	-34 402,95
Autres immobilisations corporelles	1 029 783,06	464 190,47	565 592,59	650 323,25
21810000 INSTALLATIONS GENERALES	914 718,59		914 718,59	914 718,59
21830000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	39 539,56		39 539,56	36 577,30
21840001 MOBILIER DE TERRASSE	49 326,94		49 326,94	49 326,94
21840002 MOBILIER RESTAURANT	26 197,97		26 197,97	26 197,97
28181000 AMORT INSTALLATIONS GENERALES		376 049,01	-376 049,01	-301 116,04
28183000 AMORT MAT BUREAU & INFORMATIQ.		36 257,47	-36 257,47	-34 795,36
28184001 AMORT MOBILIER DE TERRASSE		36 696,62	-36 696,62	-29 649,92
28184002 AMORT MOBILIER RESTAURANT		15 187,37	-15 187,37	-10 936,23
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 063,87		17 063,87	16 675,15
27500000 DEPOT CAUTION VERSES	17 063,87		17 063,87	16 675,15
TOTAL (1)	1 185 766,97	503 466,17	682 300,80	759 113,26
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	18 579,68		18 579,68	21 978,00
31000000 STOCK DE NOURRITURES	5 459,37		5 459,37	8 851,00
31000001 STOCK DE LIQUIDES	11 678,90		11 678,90	10 788,00
32600000 STOCKS EMBALLAGES	1 441,41		1 441,41	2 339,00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	19 326,26		19 326,26	9 778,35
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	58 037,36		58 037,36	

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS		NS	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS		NS	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NS	
TRANSFERTS DE CHARGES		NS	
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 082 868,24 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 21 955,36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	3 à 7 ans
- Installations générales	5 à 20 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	7 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FRAIS DE CONSTITUTION, DE TRANSFORMATION ET DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

A compter de l'exercice 31/12/2017, l'entreprise a opté pour la comptabilisation en charge de ce type de frais.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{ER} JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} juin, à 18 heures.

Les associés de la Société PUB SERVON,
SARL au capital de 200.000 €,
Dont le siège social est ZAC du Noyer aux Perdrix, 25 Chemin du Marquis à 77170 SERVON,
Immatriculée au RCS Melun sous le N° 822 368 379,
Se sont réunis audit siège, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur David AHNINE, en sa qualité de gérant.

Est présent :

- La Société LG MANAGEMENT, propriétaire de 6.700 parts sociales, numérotées de 1 à 6.700,
- La Société SCYD & CO, propriétaire de 13.300 parts sociales, numérotées de 6.701 à 20.000.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'Assemblée :

- Les convocations,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire,
- Le rapport spécial sur les conventions de l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis il déclare que le rapport spécial de la gérance, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date, étant précisé qu'aucun associé n'a usé de la faculté de poser par écrit des questions qui seraient à porter à l'ordre du jour.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 21.955,36 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21.955,36 Euros de la manière suivante :

	Montant en début d'exercice	Montant affecté	Montant après affectation
Réserve légale	0 €	0 €	0 €
Dividendes	0 €	0 €	0 €
Report à Nouveau	- 118.673,61 €	21.955,36	- 96.718,25

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%		Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
	Ouvrant droit à l'abattement	N'ouvrant pas droit à l'abattement	
31/12/2022	0 €	0 €	0 €
31/12/2021	0 €	0 €	0 €
31/12/2020	0 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

La collectivité des associés donne quitus entier à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, pour l'accomplissement de sa mission concernant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18H30 par le Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.

Fait à SERVON, le 1^{er} juin 2023, en deux exemplaires originaux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by several vertical and diagonal strokes, resembling a stylized 'Z' or 'S'.